



Menace de mort à l'étranger

Par **Psionic**, le **12/05/2014** à **12:34**

Bonjour à tous et à toutes,

Voici ma petite histoire qui s'est déroulée du 22-04-14 au 06-04-14 soit 2 semaines.

Je décide donc de partir en vacances sur la Thaïlande avec une connaissance que je connais depuis peu, avançant les frais du billet d'avion A/R, plus la 1ère location d'hôtel et lui fournit même le trajet en voiture par un membre de ma famille jusqu'à l'aéroport. Ou nous devons rejoindre un autre ami à moi, qui lui se trouvait déjà sur place.

Avant même de partir, j'avais déjà des doutes sur sa sincérité, par différentes actions, légères soient elles mais qui me poussaient à me méfier de lui.

Son attitude s'est confirmée durant les 1ers jours du séjour, une attitude égoïste, un ton arrogant et rabaissant à la limite de l'injure. De plus, étant parti assez léger financièrement, je comptais sur le retour de la réservation de sa part pour profiter du séjour plus sereinement.

Concernant l'attitude, j'encaisse en lui disant calmement que son comportement est énervant et insupportable... De plus, je lui rappelle qu'il doit me verser le reste de la somme dû pour l'hôtel, somme pour laquelle il a donnée parole de remboursement devant moi et mon second ami.

S'en suit le fait à la date du 27/04/14, jour particulier pour ma part car il s'agit de mon anniversaire. Le soir même, nous nous retrouvons donc tout les 3 avec d'autres amies Thaïlandaises pour fêter l'événement dans les bars de Phuket. Mon souhait pour ce jour était donc de rester un peu dans les bars avant de se retrouver à l'hôtel et finir la soirée de manière plus restreinte, loin du vice des rues de Patong Beach.

C'est pourquoi à un moment donné, je suis parti au supermarché acheter une bouteille d'alcool pour la suite du programme. Hors à mon retour, le compagnon de voyage se met à nouveau à porter des propos diffamatoires.

Avec l'alcool et le jour de mon anniversaire, cela a fait une étincelle dans mon esprit et j'ai posé (et non frappé), mon poing contre son torse en lui sommant d'arrêter son délire. La tension monte alors et on se retrouve séparé par l'ami que nous avons rejoint.

Suite à cette interaction, mon ami décide de rester avec moi afin que l'on puisse profiter du reste de la soirée pour mon anniversaire.

S'en suit qu'à mon retour à l'hôtel, je retrouve donc le compagnon à la chambre et là, c'est l'explosion et me met à le menacer de mort, menace qu'il a filmé sur son téléphone. Pour être franc, c'est un passage que je ne me souviens plus, étant fortement alcoolisé à ce

moment la.

Le lendemain, je me suis réveillé dans la chambre de mon ami, qui m'a hébergé pour éviter un surplus de tension. Je retourne donc à la chambre et plus tard dans la journée, tente de comprendre ce qui s'est passé.

Le compagnon a donc décidé de modifier son vol pour retourner en France, et j'ai pourtant tendu la main vers lui pour présenter mes excuses sur mon attitude. Toutes mes tentatives de médiations ont donc été tournées à néant.

Celui-ci revient en France et j'ai donc profiter d'un séjour sans aucun autre soucis.

Voilà qu'aujourd'hui, j'apprends donc l'existence de cette vidéo où il m'aurait filmer proférant ces fameuses menaces de mort (que j'aurais répété plusieurs fois) et à donc déposer une plainte au pénal à mon encontre. Plainte qui m'a été confirmée par un ami commun.

Me voilà donc dans la crainte de ce qui pourrait m'arriver, surtout qu'il est vrai que j'ai dépasser des limites au niveau de mes propos, mais que je n'ai mené aucune action violente que ce soit à son encontre, et n'ai nullement réitéré une menace que ce soit.
De plus, celui-ci à donc conserver l'argent qu'il devait me verser pour le paiement de l'hôtel.

Voilà toute l'histoire, et la je suis à moitié tremblant concernant la suite des événements.

Merci d'avances de vos réponses à tout ceux qui liront ces lignes.

Bien cordialement.

Par **louison123**, le **12/05/2014** à **13:05**

Vous faites un remake de Very Bad trip non ?

Plus sérieusement, si cette personne a déposé plainte, il y aura peut être une enquête avec convocation par la police, il faudra expliquer votre version "alcolisée", le dossier sera classé si vous n'avez pas d'antécédent.

Concernant les frais de séjour, si vous n'avez aucun justificatif qui prouve la reconnaissance de dette, cela va être difficile.

Par **Psionic**, le **12/05/2014** à **13:15**

Un beau remake au démarrage qui finalement s'est transformé en très beau séjour suite à son départ !

Je n'ai aucun antécédent concernant des violences ou autres, le seul antécédent que j'ai, c'est conduite sous état d'ébriété pour de faible niveau d'alcool, avec aucun dommages ou autres d'engendrés.

C'est d'ailleurs le point qui m'inquiète sur le sujet, cet antécédent lié à l'alcool sur lequel

l'attaque va s'appuyer pour me mettre à défaut.

Concernant les frais de séjours, j'ai enregistré l'ensemble des factures du voyage. J'ai notamment demandé à l'hôtel qu'ils me photocopient l'intégralité du dossier pour avoir la preuve de séjour de l'individu, et j'ai même plusieurs témoins qui peuvent attester le fait de sa présence et de sa dette.

Cela suffira t'il? Enfin le montant porte sur 170euros, donc à cette heure-ci, ma principale inquiétude réside dans ce fameux dépôt de plainte au pénal.